

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 22 MAI 2026

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président sortant ; Mmes ARHANCET, BEOBIDE, ECHEVERRIA, SUSPERREGUI CORNU, THOMAS ; MM. ETCHEBEST, ETCHEGARAY, ETCHEPAREBORDE, UGALDE

EXCUSÉS : Mme MOUNIOS ADURRIAGA ; M. MATON

POUVOIRS : Mme MOUNIOS ADURRIAGA à M. CURUTCHARRY ; M. MATON à M. ETCHEBEST

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ETCHEGARAY

O/J N° 3 – ELECTION DES VICE-PRESIDENT(E)S DE LA REGIE AUTONOME

M. CURUTCHARRY, Président, présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Par délibération de ce jour, vous avez procédé à l'installation des membres du Conseil d'administration de la Régie autonome du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel et à l'élection du Président.

En application des statuts de la Régie autonome, le Conseil d'administration élit en son sein deux Vice-président(e)s représentants de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le candidat le plus âgé est élu.

En application de ces dispositions, le conseil est invité à procéder au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des deux Vice-président(e)s.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



ÉLECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT(E) :

- Y a-t-il des candidats ?

M. CURUTCHARRY, Président, propose la candidature de M. UGALDE.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre de votants **12**
- Blancs et nuls **0**
- Suffrages exprimés **12**
- Majorité absolue **7**

M. UGALDE a obtenu 12 voix.

M. UGALDE ayant obtenu la majorité absolue, est élu **PREMIER VICE-PRESIDENT** de la Régie autonome du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel.

ÉLECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT(E) :

- Y a-t-il des candidats ?

M. CURUTCHARRY, Président, propose la candidature de Mme BEOBIDE.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre de votants **12**
- Blancs et nuls **0**
- Suffrages exprimés **12**
- Majorité absolue **7**

Mme BEOBIDE a obtenu 12 voix.

Mme BEOBIDE ayant obtenu la majorité absolue, est élue **DEUXIEME VICE-PRESIDENTE** de la Régie autonome du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel.

ADOPTION A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMÉS